

# Rapport d'activité 2016





## SOMMAIRE

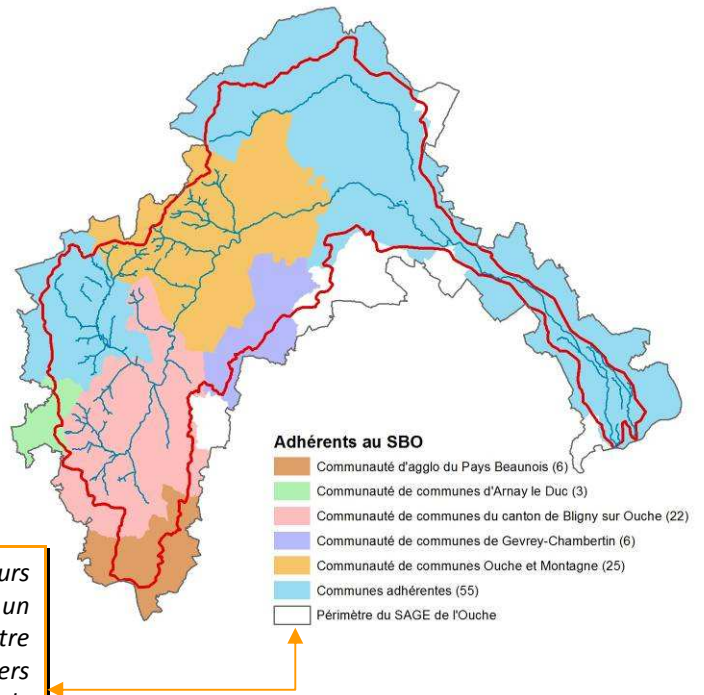
<b>LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2016 .....</b>	<b>4</b>
Les commissions géographiques .....	4
Les conseils syndicaux .....	5
La visite de bassin .....	6
La CLE de l'Ouche.....	7
L'interCLE Vouge/Ouche .....	7
<b>LE SAGE ET LE CONTRAT DE BASSIN OUCHE .....</b>	<b>8</b>
<b>LES ACTIONS.....</b>	<b>9</b>
L'entretien de la végétation .....	9
La restauration morphologique .....	10
Les travaux urgents .....	12
Les projets de travaux nés en 2016 .....	13
Les études.....	15
Pose des repères de crues .....	17
Mise en service de la station hydrométrique d'Oucherotte à Bligny-sur-Ouche .....	17

# Introduction

## Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2016

Créé en 1993 sous la Présidence de Pierre BARBIER sous le nom de SMEABOA puis de Christine DURNERIN depuis 2001, le SBO est un syndicat mixte de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont délégué leur compétence.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivières et peut acquérir des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides. Il est également chargé de l'animation de la *Commission Locale de l'Eau* qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 127 communes.



La *Commission locale de l'eau* est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle arbitre les décisions, elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

**2016** a été marquée par la naissance de nombreux projets devant se concrétiser en 2017 avec en particulier 4 projets sur l'Ouche en aval de Dijon répondant aux objectifs prioritaires du contrat de bassin.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par quatre personnes :  
Valérie PETRONE – Rédactrice en charge des affaires générales et de la comptabilité  
Romain GARRAUT – Technicien de rivière  
Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche  
Lisa LARGERON – Animatrice du Contrat de Bassin



Bassin versant : 916 km<sup>2</sup>  
350 km de rivière  
Moyens humains : 4 agents  
Population représentée : 251 000 hab

La Présidente  
Christine DURNERIN



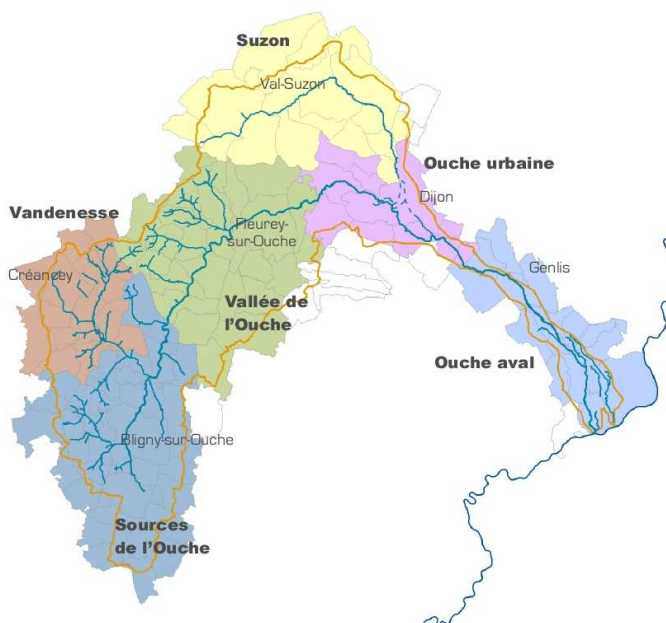
# Les temps forts de l'année 2016

## Point climat

L'année 2016 est à retenir comme une année plutôt humide avec une pluviométrie régulière et supérieure à la normale durant tout l'hiver et qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'été, mais insuffisante pour permettre à l'Ouche de passer le niveau de la crue biennale en aval de La Bussière à l'occasion de la pointe de crue du 31 mai.

## Les commissions géographiques

Les commissions géographiques sont, entre autres, les organes de désignation des délégués au SBO. Elles se réunissent au minimum une fois par an afin de permettre aux élus de signaler d'éventuels problèmes locaux et d'aborder les projets en cours et à venir.



Les commissions géographiques se sont réunies :

- Vallée de l'Ouche – 5 octobre 2016
- Ouche aval – 20 octobre 2016
- Ouche Urbaine – 19 octobre 2016
- Vandenesse - 02 novembre 2016
- Sources de l'Ouche - 6 octobre 2016
- Suzon – 11 octobre 2016

Elles ont permis de présenter le rapport d'activité 2015 et d'aborder les principaux points suivants :

**Qu'est-ce que GEMAPI ?** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Mise en place de cette compétence : **2018**

- La taxe GEMAPI est une taxe qui doit servir à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. **Attention ! Cette taxe n'est pas du tout obligatoire. Seules les intercommunalités sont habilitées à la lever.**
- Pour rappel, le SBO exerce déjà la compétence «GEMA ». Une bonne gestion des milieux aquatiques participe à la protection contre les inondations.

### Quelle évolution pour le SBO ?

- Un projet de réorganisation des syndicats de bassin est en cours. C'est un objectif du SDAGE 2016-2021 et une attente de la communauté urbaine qui se trouve à la confluence des 3 bassins Tille-Ouche-Vouge.
- L'évolution statutaire du SBO ne modifiera en rien son fonctionnement par rapport aux travaux d'entretien des cours d'eau. De même, le cadre budgétaire ne devrait pas subir de bouleversements avec des dépenses toujours maîtrisées dans la mesure où il n'y a pas de besoins nouveaux identifiés actuellement.

### Comment peuvent s'articuler les « Volumes maximum prélevables » avec les zones constructibles et les permis d'aménager ?

- La CLE de l'Ouche rend un avis consultatif pendant la phase d'instruction des dossiers avant prise de décision officielle par les services de l'Etat. Les volumes à prélever ont été établis en fonction des sources identifiées par sous bassins et non à l'échelon communal. A ce jour la CLE est compétente pour organiser la concertation entre les différents usagers de l'eau. Elle travaille avec la DDT de Côte d'Or chargée de délivrer les autorisations de prélèvements.

## Les conseils syndicaux

---

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **3 février 2016** : Vote du budget prévisionnel 2016, avec 42 membres présents avec voix délibératives.
- le **5 juillet 2016** : Approbation des comptes administratifs et de gestion 2015 et vote du budget supplémentaire 2016, avec 15 membres présents avec voix délibératives en seconde séance.
- le **14 décembre 2016** : Débat d'orientation budgétaire 2017, avec 43 membres présents avec voix délibératives. Cette séance a notamment fait l'objet de la décision du conseil syndical de décider de l'engagement des démarches pour la création d'un EPAGE unique sur les bassins versant de l'Ouche, la Vouge et la Tille, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Des modifications de représentants au sein du SBO ont été faites et sont les suivantes :

Commission « Vallée de l'Ouche » :

- Monsieur CHATILLON Philippe devient délégué suppléant à la place de Monsieur LAPORTE Philippe
- Monsieur ROLIN Christian devient délégué suppléant
- Monsieur POINTEREAU Hervé devient délégué titulaire.

Commission « Sources de l'Ouche » : Pas de changement

Commission « Suzon » :

- Monsieur RUEZ Jean-Marc devient délégué titulaire
- Madame GOURMAND Patricia devient déléguée suppléante
- Monsieur ESTIVALET Alexandre devient délégué titulaire
- Monsieur PASTOR Gérard devient délégué suppléant
- Monsieur GAUTHIER Jean-Pierre devient délégué titulaire
- Monsieur COUTURIER Jean-Luc devient délégué suppléant

Commission « Ouche urbaine » :

- Monsieur BAGNARD Jean-Dominique devient délégué titulaire
- Monsieur BERNARD Jean-Jacques devient délégué suppléant
- Monsieur MAROT Lyonel devient délégué titulaire
- Monsieur GREGOIRE Jean-Jacques devient délégué suppléant
- Monsieur GUENE Adrien devient délégué suppléant
- Monsieur GAUCHER Cyril devient délégué titulaire

Commission « Ouche aval » : Pas de changement

Commission « Vandenesse » :

- Monsieur THIBEAUT Bernard devient délégué suppléant
- Monsieur RAFFEAU Michel devient délégué titulaire

## La visite de bassin

La visite annuelle de l'Ouche a été étendue cette année aux bassins voisins (Tille et Vouge) afin de découvrir d'autres réalisations et d'autres contextes que celui de l'Ouche. Elle a permis de comparer les différentes approches et modes de gestion des cours d'eau.

Cette année 2016, la visite de bassin a été consacrée à la plaine alluviale de la Saône



### VISITE DE BASSIN

Jeudi 13 octobre 2016



#### PROGRAMME :



09h00 : RDV à Dijon devant le parc de la Colombière

1. Chevigny Saint Sauveur : restauration morphologique de cours d'eau dans la traversée de la commune
2. Crimolois : projet de mise en place d'épis minéraux sur l'Ouche
3. Fauverney : migration de l'Ouche - processus d'érosion/sédimentation

#### Pause déjeuner

4. Villebichot : aménagement au droit d'un lavoir sur la Vouge
5. Vougeot : réduction de lit mineur par génie végétal en milieu urbain

17h30 : Retour au parc de la Colombière

*NB : penser à se munir de bottes ou de chaussures de randonnée*



La Goulotte à Chevigny-Saint-Sauveur



L'Ouche à Fauverney



La Vouge à Vougeot

**Coût : 1 125 € TTC**

financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau

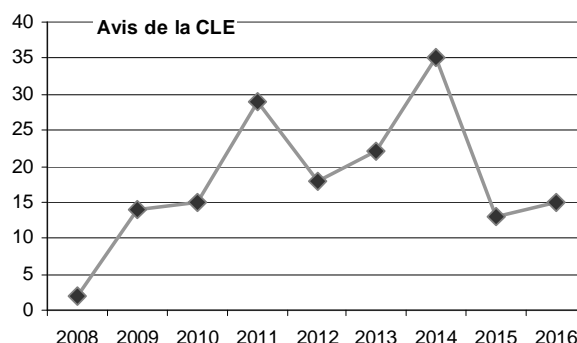
## La CLE de l'Ouche

La CLE s'est réunie le **2 juin 2016**, permettant en outre au SBO, structure porteuse, de présenter le bilan d'activité 2015 et les actions programmées sur l'année 2016 au titre du SAGE, du Contrat de bassin ou de l'entretien du réseau hydrographique du bassin.

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE**, c'est donc une action importante de la CLE. Le SBO assure l'instruction de ces dossiers et la proposition d'avis du bureau de la CLE.

Au cours de l'année 2016, la CLE de l'Ouche a rendu **15 avis** portant sur :

- ✓ Aménagement de la Cité Internationale de la Gastronomie (Dijon)
- ✓ Demande groupée d'irrigation 2016 (Ouche aval et Suzon)
- ✓ Projet de forages de reconnaissance en vue d'un usage géothermique (Longvic)
- ✓ 2<sup>ème</sup> tranche de lotissement « le Clos des Genêts » (Neuilly-les-Dijon)
- ✓ Création d'un parking sur le quartier Valmy (Dijon)
- ✓ Installation de piézomètres pour détection d'arrivées d'eau en vue des travaux d'accessibilité aux quais de la gare de Dijon ville
- ✓ Travaux de recharge sédimentaire sur la rivière La Vandenesse
- ✓ DUP et instauration des périmètres de protection du captage de la source de Saint Thaux (Gissey-sur-Ouche)
- ✓ DUP et instauration des périmètres de protection du captage de la source de Tebsima (Saint-Victor-sur-Ouche)
- ✓ 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement « La Velle » (Fleurey-sur-Ouche)
- ✓ Lotissement « Le Charme des Coins » (Velars-sur-Ouche)
- ✓ Extension du magasin LIDL à Ahuy
- ✓ Extension d'exploitation d'une carrière alluvionnaire (Tréclun et Champdôtre)
- ✓ Modification n°2 du PLU de Fleurey-sur-Ouche
- ✓ Projet de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRi) du Dijonnais



## L'interCLE Vouge/Ouche

La nappe de Dijon Sud constitue une importante réserve d'eau souterraine, aux portes de l'agglomération dijonnaise. Avec un renouvellement annuel de plusieurs millions de mètres cubes d'eau, la nappe est exploitée depuis les années 1960, majoritairement pour l'Alimentation en Eau Potable.



Les signataires du contrat de nappe

L'évènement marquant de l'année 2016 pour l'InterCLE Vouge/Ouche a été **la signature et le lancement du contrat de la Nappe de Dijon Sud** ayant eu lieu le 19 Mai 2016 au lieu-dit le Marais de la Cent Fonts à Féney. Cet évènement a réuni les 20 partenaires qui mettront en œuvre les 40 actions inscrites au contrat. Plus de 7 millions d'€uros, subventionnés à 41% par l'agence de l'eau RM&C, seront engagés durant les 6 prochaines années. Ce programme marque une véritable volonté de protéger une ressource vitale qui alimente plus de 45 000 habitants.

# Le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche

Le SAGE approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2013, et le Contrat de Bassin Ouche 2012-2018 (mis à jour en 2015) traitent les problématiques communes à l'échelle du bassin versant de l'Ouche, de manière parallèle.

SAGE	CONTRAT
<p><b>Gestion réglementaire</b> de l'eau fixant les conditions d'utilisation de cette eau</p> <p>Aborde de façon exhaustive l'ensemble des sujets répondant aux grands enjeux</p>	<p><b>Programme d'actions</b> sur 7 ans :</p> <p>Etudes et travaux inscrits dans un contrat lorsque celui-ci permet d'obtenir de meilleurs financements ou pour mettre en avant une démarche prioritaire pour le bassin versant</p>
<b>PAGD et son règlement</b>	<b>Dossier et fiches actions</b>
<p><u>5 enjeux</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Retour durable à l'équilibre quantitatif</li><li>2. Gestion des inondations dans le respect du fonctionnement des milieux</li><li>3. Atteinte du bon état des masses d'eau</li><li>4. Atteinte du bon état écologique des milieux</li><li>5. Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau</li></ol> <p>Ces enjeux sont développés en 75 dispositions.</p>	<p><u>5 chapitres</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage</li><li>2. Gestion quantitative en période de hautes eaux</li><li>3. Qualité des eaux</li><li>4. Qualité des milieux</li><li>5. Communication</li></ol> <p>Ce programme compte 27 fiches actions. La majeure partie des actions concerne la qualité des milieux à travers les travaux de la restauration morphologique de l'Ouche et de ses affluents, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restauration physique de l'Ouche aval (espaces de liberté et diversification des écoulements)</li><li>• Stratégie d'action sur les zones humides</li><li>• Restaurer la trame bleue (continuité piscicole et sédimentaire)</li><li>• restaurer la trame verte (entretien ripisylve et bocage)</li></ul>

**Le rapport d'activité du SBO répond aux objectifs du SAGE et du contrat de bassin Ouche**



# Les actions

## L'entretien de la végétation

---

### Programme d'entretien de l'Ouche

Le 2<sup>ème</sup> programme d'entretien (2010-2015) ayant été achevé par Gissey-sur-Ouche et le Suzon à Dijon en 2015, un nouveau programme pluriannuel a été instruit par les services de la DDT21 au cours de l'année 2016. L'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général des travaux a été pris le **09 septembre 2016**.

### Programme d'entretien de la Vandenesse

#### 3<sup>ème</sup> tranche 7,2 km :

- Créancey,
- Maconge,
- Vandenesse
- Châteauneuf

#### Coût des travaux : 35 669 € TTC

pour 7,2 km de cours d'eau, financés à hauteur de 10 700 € par l'Agence de l'Eau

En raison de la récolte des foins et des céréales, le chantier a été interrompu pendant l'été.

Les travaux ont été réalisés de novembre 2015 à janvier 2016 par l'entreprise CHENOT.

La troisième tranche a débuté en avril 2016 et a été achevée fin septembre 2016.

Ce secteur n'a pas posé de problèmes d'accès particuliers dans la mesure où il y a beaucoup de prairies.



#### 4<sup>ème</sup> tranche 5,3 km :

- Echannay
- Montoillot
- Commarin

La quatrième tranche concerne le ruisseau de Commarin, elle a débuté début octobre et a été achevée fin novembre 2016.  
5 300 ml de rivière

De nombreux abattages de gros sujets fragilisés, notamment des saules et des frênes ont été réalisés. Il est à noter que la commune de Montoillot n'avait jamais encore pu bénéficier d'un entretien avant celui-ci car non-adhérente au syndicat avant 2014.

#### Coût des travaux : 35 975 € TTC

pour 5,3 km de cours d'eau, financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau

Le programme d'entretien de la Vandenesse se termine donc cette année.

## La restauration morphologique

### Aménagements de berges et recharge sédimentaire

Le SBO a procédé en 2016 à une opération de restauration morphologique de la Vandenesse en limite de communes entre Vandenesse-en-Auxois et Châteauneuf en aval de la confluence avec le ruisseau de Commarin. Il s'agit d'un chantier pilote dans la mesure où cette technique n'a jamais été mise en œuvre sur un ruisseau marneux.

Comment restaurer les affluents recalibrés ?



Ce secteur a été fortement recalibré (profil en travers en trapèze) et le fond présente une grande dalle argileuse exempte de sables et de graviers (granulométrie d'origine). Le transport solide n'est pas bloqué par des ouvrages. L'apport en matériaux doit permettre de retrouver une diversité des écoulements qui a disparu (présence d'un chenal uniforme) et éventuellement servir de support de ponton et/ou de substrat pour la reproduction de la truite

Les travaux ont consisté en :

- la mise en place de fascines de saules avec plants d'hélophytes en pied de berge
- la recharge sédimentaire en matériaux alluvionnaires (0/31.5 et 20/40 mm)

Après travaux, il s'avère que la dynamique de la Vandenesse n'est pas suffisante en cet endroit pour remanier les sédiments qui ont été mis en place. Ceux-ci seront éventuellement mobilisés en cas de forte crue uniquement.



Mise en place de fascine en pied de berge / Création d'une banquette

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DUC & PRENEUF en décembre 2016.

**Coût des travaux : 11 088 € TTC** pour 98 ml de cours d'eau traités financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau



## Maitrise du méandrement de l'Ouche à Fauverney

La rive droite de l'Ouche sur la commune de Fauverney subit de très fortes érosions depuis plusieurs années. Afin d'atténuer l'érosion sur cette rive sans altérer l'équilibre dynamique du cours d'eau il a été décidé la mise en place d'un épi déflecteur.



Mise en place des éléments végétaux à la pelle mécanique

### Evolution du méandre du Paquiers entre 2004 et 2016



Emplacement de l'épi

Cet épi est constitué d'arbres et de branchages, fixés à l'aide de pieux d'acacias. Les photos ci-dessous illustrent le fonctionnement de l'épi en basses eaux ( $2 \text{ m}^3/\text{s}$  en décembre 2016) et en hautes eaux ( $27 \text{ m}^3/\text{s}$  en mars 2017).



L'ouvrage a une emprise d'environ 10 ml sur le lit mineur.  
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MAGNINTP en décembre 2016.

**Coût des travaux : 2 100 € TTC**

## Préservation de l'écrevisse à pattes blanches

La restauration morphologique est un moyen efficace de protéger une espèce patrimoniale telle que l'écrevisse à pattes blanches, classée VULNERABLE sur la liste rouge des crustacés d'eau douce de France et protégée à l'échelle nationale depuis 1983.

Sur la base des linéaires des populations inventoriées sur l'Ouche par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, un diagnostic des tronçons a été réalisé sur le ruisseau de la Creuse et le ruisseau de la Prêle dans le cadre d'un Atelier de mise en situation professionnelle des M2 ERE de l'université de Bourgogne. Les actions proposées sont la mise en exclos des cours d'eau, la restauration de la ripisylve, la gestion des obstacles à la circulation des écrevisses, la sensibilisation des acteurs locaux, et plus largement l'étude pour l'extension des populations et/ou leur reconnexion.



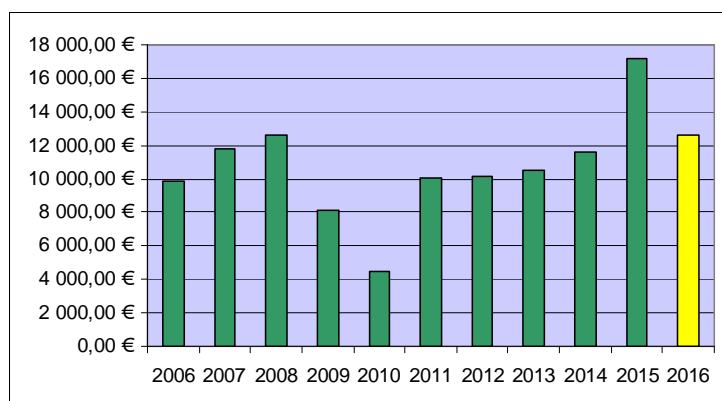
*Ecrevisse à pattes blanches vue par les étudiants sur le ruisseau de la Creuse*

En 2016, la DDT a réuni un comité sur la stratégie de création des aires protégées (SCAP) et la concertation pour la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) multi-sites au bénéfice des populations d'écrevisses.

*Ruisseau de la Creuse*

## Les travaux urgents

Les travaux urgents permettent d'agir de façon réactive et ponctuelle en dehors des programmes d'entretien classiques. Les problèmes rencontrés (embâcles, effondrement de berge...) sont signalés au service technique par les délégués du SBO ou lors de visite sur site.



*Evolution du coût des travaux urgents (en € TTC)*

Ils ont représenté une somme moins importante qu'en 2015 en raison d'une météo plus clémente qui a engendré moins de casse au niveau de la ripisylve et moins d'embâcles.

Cette année une partie de ce budget a permis l'entretien de deux sites de plantations sur la Geline, à Tart-le-Haut et à Tart-l'Abbaye.

**Coût des travaux : 12 590 € TTC**



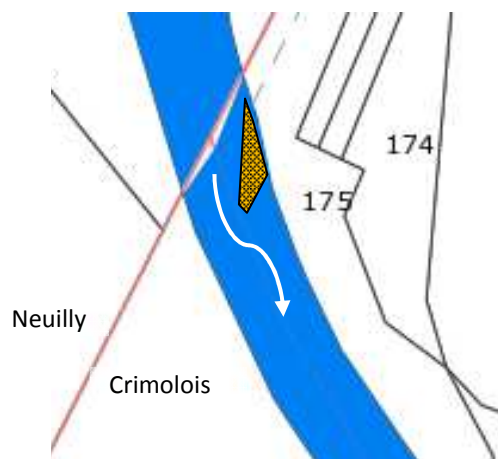
## Les projets de travaux nés en 2016

### Mise en place d'épi minéral à Crimolois

Le projet de mise en place d'épi minéral à Crimolois en aval de l'atterrissement à Neuilly a été débattu avec la commune, l'Agence l'Eau RMC, la DDT21 et la Fédération de Pêche. Le projet a évolué pour aboutir à la mise en place d'un épi majeur destiné à éroder la berge en rive droite.

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé en janvier 2017.

Diversifier les écoulements de l'Ouche en aval de Dijon



### Restauration morphologique de l'Ouche aux droits des anciens terrains de la BA102

En raison du remblaiement du terrain par des matériaux de démolition et de la forte différence de hauteur (plus de 4.0 m par endroit entre fond du lit mineur et le lit majeur) le projet sera modifié.

Merlon et chemin

Enrochements en pied de berge



Il est prévu d'agir sur le décloisonnement en retirant les enrochements de la berge en rive gauche, en retalutant et en supprimant le merlon de curage. Le chemin situé sur le haut de berge sera déplacé à l'intérieur de la parcelle afin que la berge puisse être érodée selon la puissance du cours d'eau.

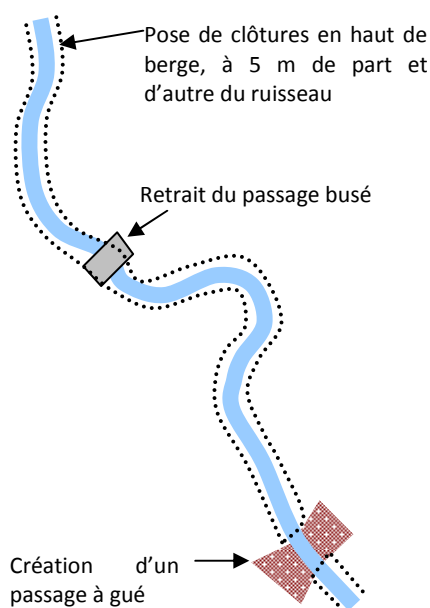
## Mise en défens sur le ruisseau de Semarey

Le projet a pour objectif d'améliorer la morphologie et de la qualité de l'eau du ruisseau de Semarey (affluent du ruisseau de Commarin) en améliorant le transit sédimentaire et la diversification des écoulements par le biais de :

- la suppression d'un obstacle sous forme de buse béton, remplacée par un passage à gué
- la protection des rives par la pose d'une clôture fixe pour empêcher le piétinement des bovins qui dégrade les substrats
- l'élagage des rejets de saule + retrait d'embâcles au niveau de la culture (linéaire de 200 ml environ)

**Désenvaser  
naturellement  
les têtes de  
bassin et les  
protéger**

L'année 2016 a été consacrée à la définition du projet et à la réalisation du dossier administratif au titre de la Loi sur l'eau.



**Restaurer la  
continuité  
écologique**

## Démantèlement du clapet de Longvic

Un clapet semi-automatique est implanté sur le cours de l'Ouche en aval du pont de la rue de Dijon, à Longvic.

Ce clapet a pour vocation le maintien d'une ligne d'eau assimilée à un plan d'eau à vocation esthétique. Depuis la crue de mai 2013 ce clapet a été

totallement abaissé et n'est désormais plus manœuvré. Cependant il agit comme un seuil de fond et crée un point dur transversal.

Afin de répondre à la problématique de continuité écologique et sédimentaire sur le bassin de l'Ouche il est envisagé de retirer ce clapet définitivement. Le but de l'opération est de faire en sorte que l'Ouche puisse retrouver un écoulement naturel. Le retrait du clapet devra permettre de diversifier les écoulements et éviter le phénomène d'étalement de la lame d'eau, notamment à l'étiage.



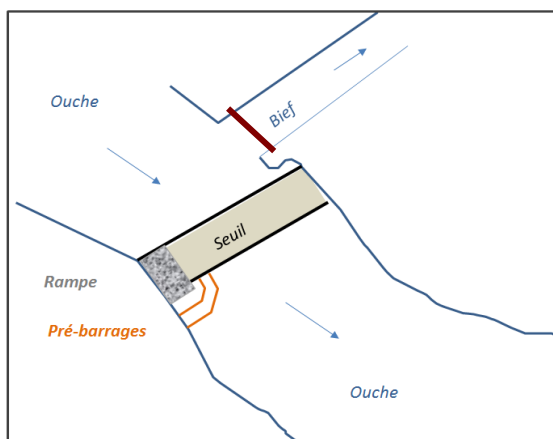


## Restauration de la continuité écologique au moulin de Gissey sur Ouche

Les propriétaires ont été rencontrés à 2 reprises, sur site, pour discuter du scénario d'arasement validé en comité de pilotage lors de l'étude préalable (BURGEAP, 2012-2014) et des mesures d'accompagnement de l'arasement, puis il leur a été proposé une convention permettant au SBO de prendre en charge les travaux d'arasement du seuil. Finalement, les propriétaires n'ont pas souhaité poursuivre la démarche car les mesures d'accompagnement proposées leur étaient insuffisantes. Il restera à leur charge d'entretenir et d'aménager l'ouvrage d'ici 2018.

## Restauration de la continuité piscicole de l'Ouche à Veuvey-sur-Ouche

Le barrage communal de Veuvey-sur-Ouche compte parmi les 11 ouvrages infranchissables, situés sur un tronçon de cours d'eau classé en Liste 2 d'après l'article L214-17 du Code de l'environnement qui demande aux propriétaires d'entretenir et équiper les ouvrages de façon à assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.



En accord avec la commune, le projet consiste à réaliser une rampe en enrochements (en rangées périodiques) sur le côté rive droite du seuil, à l'emplacement de l'ancien vannage aujourd'hui enlevé. Cette rampe additionnée de 2 pré-barrages permettra aux espèces cibles (cyprinidés d'eau vive et salmonidés) de remonter.

## Les études

### Restaurer la continuité écologique au lac Kir : étude de définition

En 2015, le comité de pilotage a décidé de réorienter le projet vers la solution de contournement permettant au minimum le transit sédimentaire en raison de l'alimentation nécessaire du lac en étiage et afin de respecter l'objectif prioritaire du projet initial et de permettre la restauration morphologique de l'Ouche dans la traversée de Dijon et en aval. Le débit réservé sera laissé au lac qui garde ainsi le statut de cours principal de l'Ouche et le bras de décharge sera conçu comme un bief alimenté en eau à partir d'un certain débit permettant le charriage des sédiments.



2016 a été consacrée au lancement de l'étude de définition avec la rédaction du cahier des charges validé en comité de pilotage le 31 mai 2016. La consultation publique a permis de désigner l'entreprise HYDRATEC.

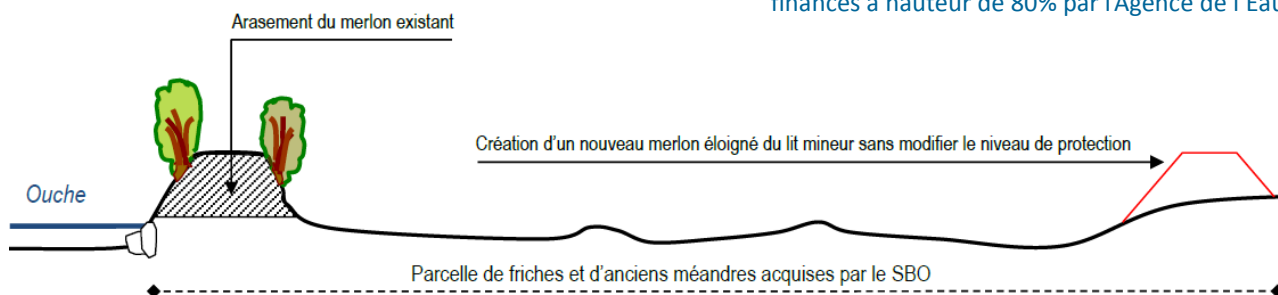
**Coût de l'étude : 36 264 € TTC**  
financés à hauteur de 29 011 € par l'Agence de l'Eau

## Avant projet définitif pour la restauration d'un espace de liberté à Varanges

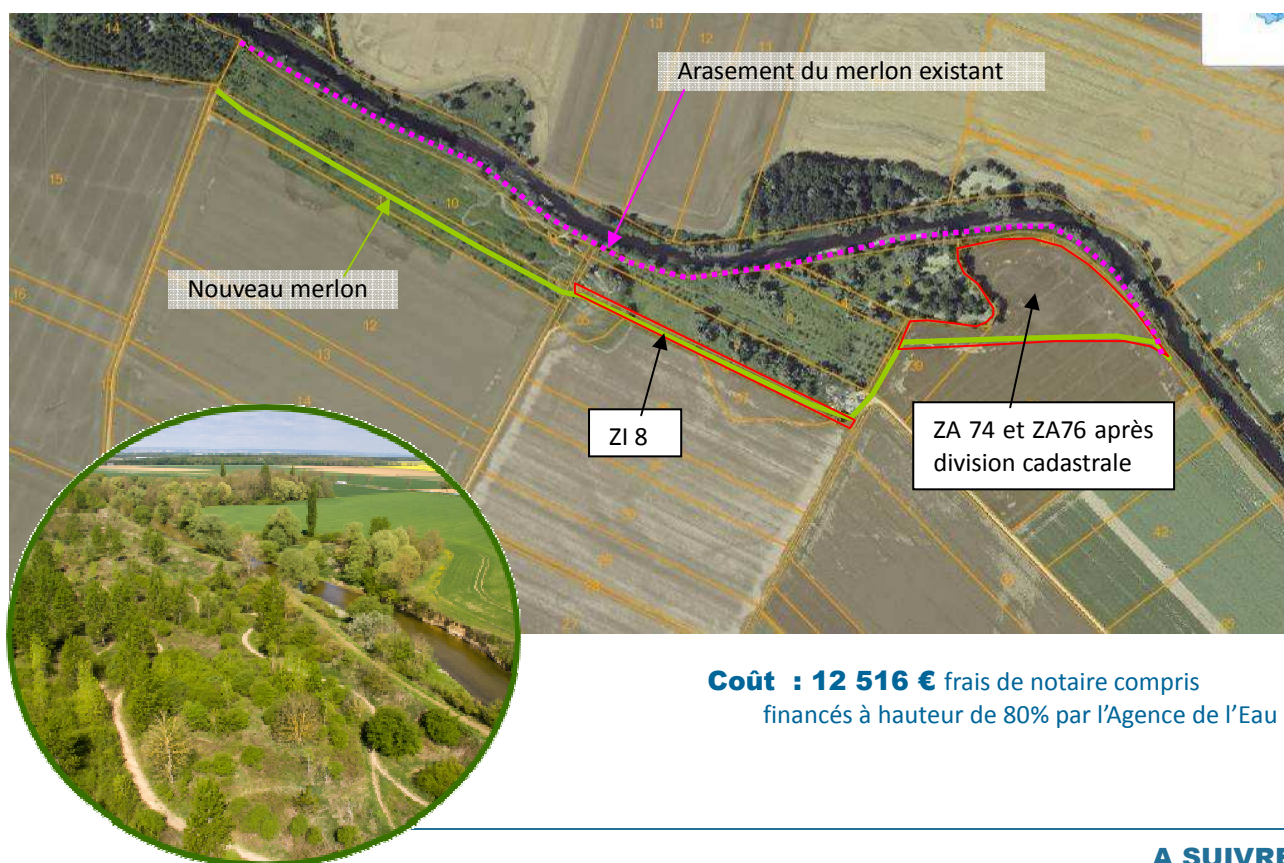
Le projet de restauration d'un espace de liberté en amont de Varanges a pour objectif de reconnecter sur environ 1200 ml des friches et anciens méandres de l'Ouche autrefois rectifiée. Cette démarche vise à améliorer le fonctionnement de la rivière sans aggravation du risque inondation.

2016 a été consacrée au lancement de l'étude d'avant projet définitif. La consultation publique a permis de désigner l'entreprise HYDRATEC.

**Coût de l'étude : 20 712 € TTC**  
financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau



Dans le cadre de la restauration de l'espace de liberté en amont de Varanges, les parcelles ZI 8, ZA74 et ZA76 ont été acquises en 2016 représentant une surface de 20 725 m<sup>2</sup>.



**Coût : 12 516 €** frais de notaire compris  
financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau

### A SUIVRE

L'année 2017 sera consacrée à la fin de l'étude et la procédure règlementaire. Ce projet soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau devra également faire état d'inventaires faune/flore préalables afin de maîtriser les impacts en phases de travaux. L'objectif de réalisation des travaux est septembre 2018.



## Pose des repères de crues



Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

Suite à la consultation des 24 communes dotées d'un PPRi fin 2015, le SBO s'est positionné comme maître d'ouvrage de l'opération. 9 communes ont répondu favorablement au projet dont 2 envisageaient la pose de repères en 2016.

Le modèle de repères est réalisé sur la base de la norme nationale, adaptée à la charte graphique du SBO. 25 repères ont été fabriqués.

Après détermination avec les communes des points les plus appropriés pour la pose, le SBO s'est attaché les services d'une société de géomètres pour le marquage des points de poses. Les communes disposant d'un service technique assurent la pose du repère fourni par le SBO.

Les repères posés en 2016 concernent les communes de :

- Bligny-sur-Ouche (1)
- Longvic (2),
- Neuilly-les-Dijon (1)
- Plombières-les-Dijon (2)
- Varanges (1).



## Mise en service de la station hydrométrique d'Oucherotte

Dans une optique de gestion dynamique future des prélèvements d'eau en période d'étiage, le SAGE préconise une référence aux stations de mesures hydrométrique.

En l'absence de station entre les sources de l'Ouche et la confluence avec la Vandenesse, une station complémentaire a été installée sur la commune de Bligny-sur-Ouche. Les premiers transferts de données ont commencé en novembre 2016.

Cette station doit être intégrée au réseau « hydroréel » de la DREAL en 2017.



# Conclusion

2016 a été marquée par la signature du contrat pour la protection de la nappe de Dijon Sud porté par l'InterCLE Vouge/Ouche.

Les travaux d'entretien de la végétation de l'Ouche et de la Vandenesse se sont déroulés sans incident. Le programme de la Vandenesse est achevé tandis qu'un nouveau programme pour l'Ouche et ses affluents a été déposé à la Direction Départementale de Territoires. Les travaux urgents ont diminué en 2016 en raison d'une météo plus clémente.

Concernant la restauration morphologique, un test de recharge sédimentaire a été effectué sur la Vandenesse mais celui-ci n'a pas permis d'améliorer la dynamique du cours d'eau. En revanche, la pose d'un épi à Fauverney semble pour l'heure efficace pour reporter vers l'aval le point critique d'érosion de la berge en rive droite. D'autres projets ont été initiés en 2016 et seront concrétisés en 2017, comme la mise en défens contre le piétinement des bovins sur le ruisseau de Semarey, la réalisation d'un épi minéral sur l'Ouche à Crimolois ou encore le désenrochement du pied de berge au droit des anciens terrains de la base aérienne de Longvic. Enfin, le projet de restauration de l'espace de liberté à Varanges s'est concrétisé avec la dernière acquisition foncière nécessaire et l'étude de définition du projet définitif.

Concernant la restauration de la continuité écologique, des projets tels que le démantèlement du clapet de Longvic et la construction d'une rampe au barrage communal de Veuvey-sur-Ouche ont été initiés en 2016, et le SBO a engagé une étude de définition pour la restauration de la continuité sédimentaire au lac Kir par le biais d'un bras de contournement du lac.

*le ruisseau de la Creuse à Chateauneuf*

